



EXTRAIT N°80/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :
Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUCOM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-80-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

**PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU
107^{EME} CONGRES DES MAIRES**

Le maire expose :

Vu l'article L2123-18 du CGCT relative au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandat spéciaux.

Considérant que la collectivité peut prendre en charge les frais d'inscription, de transport et de séjours occasionnés dans le cadre de la participation des élus au 107^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu du mardi 18 au jeudi 20 novembre 2025 au Parc des expositions de la Porte de Versailles. Ce congrès sera précédé de la rencontre des élus des Outre-mer le lundi 17 novembre au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux

« Pour les communes, liberté » est le thème retenu pour cette édition.

Les frais de séjour qui correspondent au coût de l'hébergement et de la restauration peuvent être remboursés soit forfaitairement, soit aux frais réels.

Le maire propose qu'une délégation composée de 4 élus nommément désignés participe à ce 107^{ème} congrès des maires.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la prise en charge par la ville des frais de transport et d'hébergement engagés par quatre élus de la ville pour leur participation au 106^{ème} congrès des maires et de présidents d'intercommunalité.

La délégation se compose de :

M. MONPLAISIR Yan

M. THELESTE Yohan

Mme MARILACY Danielle

M. ARETO Joseph

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251006-80-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025